

Code de vie et Informations pertinentes

I. Code de vie

Un code de vie a été instauré afin d'assurer le bien-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée de votre enfant et jusqu'à son départ, ainsi que dans tous les lieux et lors de toutes les activités organisées par le camp de jour, y compris les sorties extérieures.

Attentes générales

- Être pris en charge par un intervenant dès son arrivée; le parent doit s'en assurer avant de quitter.
- Adopter une attitude positive et s'engager activement dans les activités.
- Rester en tout temps sous la supervision d'un animateur.
- Détenir une autorisation parentale pour quitter seul à la fin de la journée, partir plus tôt que l'horaire prévu ou repartir avec une personne autre que ses parents.
- Laisser ses effets personnels (téléphone cellulaire, lecteur MP3, jeux vidéo, toutou, etc.) à la maison. Le camp de jour n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.
- Stationner son vélo à l'endroit désigné; son utilisation est interdite pendant les heures du camp.
- Apporter un lunch composé d'aliments sains. Les repas chauds doivent être conservés dans un thermos, aucun micro-ondes n'étant disponible.
- Porter des vêtements appropriés aux activités sportives.

Respect des personnes et des biens

L'enfant devra :

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes présentes au camp.
- Utiliser un langage poli et respectueux.
- Prendre soin du matériel mis à sa disposition; tout bris causé volontairement sera à la charge des parents.
- Être attentif aux consignes des animateurs et agir en conséquence.
- S'abstenir de toute forme de violence.
- Ranger ses effets personnels et jeter ses déchets aux endroits prévus.
- Contribuer au maintien de la propreté et du bon état des lieux.

Mesures disciplinaires pouvant être appliquées

En cas de non-respect des règles du camp de jour, les conséquences suivantes peuvent être appliquées :

- Avertissements verbaux adressés à l'enfant.
- Retrait temporaire des activités.
- Avertissements écrits ou verbaux adressés aux parents (lettre, appel téléphonique ou rencontre).

- Suspension des activités ou des sorties (aucun remboursement pour la journée concernée).
- Expulsion du camp de jour pour l'été.

Les sanctions seront appliquées en fonction de la gravité du comportement et ne suivront pas nécessairement un ordre progressif. Ainsi, les premières étapes peuvent être omises si la situation l'exige.

Chaque cas sera évalué selon la collaboration des parents, la fréquence et la gravité du comportement de l'enfant. Une expulsion immédiate peut être décidée dès le premier avertissement en cas de faute grave (ex. : bagarre sérieuse, violence envers un animateur).

Aucun remboursement ne sera accordé en cas de suspension ou d'expulsion. Nous comptons sur votre soutien afin que chaque enfant puisse profiter pleinement de son été dans un environnement sécuritaire et respectueux.

II. Informations pertinentes

Des détails supplémentaires seront communiqués aux parents ultérieurement, notamment :

- La composition de l'équipe d'animation.
- Les moyens de contacter la coordination du camp.
- Le coût et la réservation du chandail du camp.
- Le coût et le calendrier des sorties prévues.
- D'éventuelles directives additionnelles.
- L'accès au groupe privé du camp de jour.
- Toute autre information pertinente.

Certaines de ces informations ne sont pas encore disponibles. Toutefois, soyez assurés que nous vous tiendrons informés dès qu'elles le seront.

III. Quoi apporter ou à proscrire

Nous vous demandons d'identifier tous les effets personnels de votre enfant à son nom. Il est essentiel que votre enfant ait chaque jour, dans son sac à dos, tout le matériel requis par le camp de jour.

Dans le sac à dos...

- Crème solaire
- Maillot de bain
- Serviette de plage
- Casquette ou chapeau
- Vêtement de rechange adapté pour le camp
- 2 sacs de plastique/imperméable (pour les vêtements humides)
- Chandail chaud
- Vêtements imperméables et bottes de pluie (lors des journées pluvieuses)
- Chasse-moustique

Sur soi...

- Souliers fermés (les sandales et gougounes sont interdites).
- Vêtements confortables et adaptés aux activités du camp (ex. : s'asseoir par terre, participer à des activités sportives, faire du bricolage, etc.).

Dans la boîte à lunch...

- Deux bouteilles ou gourdes d'eau froide (dont une congelée pouvant servir de « Ice-Pack »).
- Lunch froid ou repas dans un thermos.
- Deux collations.
- Un « Ice-Pack » pour garder les aliments au frais.

Assurez-vous de prévoir des repas et des collations saines chaque jour (fruits, fromage, légumes, jus, etc.). Il est **strictement interdit** d'inclure les aliments suivants dans la boîte à lunch de votre enfant :

- **Arachides**
- **Noix**

Ces aliments ne seront **pas tolérés**, et votre enfant ne pourra pas les consommer en raison des risques d'allergies.

Veillez noter qu'en début de camp, vous pourriez recevoir une communication concernant d'autres restrictions alimentaires.

Enfin, nous comptons sur votre collaboration afin que votre enfant n'apporte **aucun objet personnel ou de valeur** au camp, sauf si une autorisation exceptionnelle est donnée par l'équipe d'animation (une communication vous sera envoyée à cet effet).

Le camp de jour **ne peut être tenu responsable** en cas de perte, de bris ou de vol.

De plus, tout objet personnel **non autorisé** pourrait être immédiatement confisqué par le personnel d'animation.

 **Pour toute question administrative ou demande spécifique, contactez-nous à : loisirs@saint-narcisse.com.**